



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique industrielle
Question écrite n° 3422

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre du redressement productif sur la proposition formulée par l'association française des éditeurs de logiciels (AFDEL) dans le document intitulé « 20 propositions pour réindustrialiser la France grâce au numérique » consistant, afin de promouvoir la diffusion des TIC et l'esprit d'entreprise, à la mise en place d'un stage PME innovantes obligatoire en master 2 et grandes écoles.

Texte de la réponse

Dans son document « 20 propositions pour réindustrialiser la France grâce au numérique », l'association française des éditeurs de logiciels (AFDEL) souligne que l'économie du numérique constitue un puissant levier de croissance et de productivité surtout pour l'industrie, le commerce et les services, secteurs pour lesquels le gouvernement entend développer de nombreuses actions. En effet, les gains indirects de productivité liés à l'utilisation des outils numériques sont souvent considérés comme un vecteur essentiel de croissance notamment des petites et moyennes entreprises (PME). Les entreprises de moins de 20 salariés constituent le coeur du système économique français. Fortement créatrices d'emplois, leur adaptation à la nouvelle donne des outils numériques et du travail en réseaux constitue un enjeu économique de premier plan. Ainsi, ces deux thèmes majeurs ont été retenus pour la 14e édition du salon des micro-entreprises qui a eu lieu à Paris du 9 au 11 octobre 2012. A cette occasion, la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme, la ministre déléguée chargée de l'économie numérique et le ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation, ont réaffirmé l'engagement des pouvoirs publics sur cet enjeu et échangé avec les entreprises. Dans ce cadre, la participation des ministres à ce salon constitue l'illustration de l'engagement des pouvoirs publics. L'AFDEL propose par ailleurs la mise en place de « stages PME innovantes » obligatoires orientés principalement vers le numérique pour les cursus professionnels universitaires d'économie ou d'ingénieurs et dans les grandes écoles. Les pouvoirs publics sont particulièrement attachés à développer toutes les actions contribuant à promouvoir l'usage du numérique comme vecteur d'innovation et de croissance, tout particulièrement dans le secteur des PME et très petites entreprises (TPE). L'effort de développement des outils numériques dans les PME contribuera à renforcer leurs capacités à accueillir les stagiaires préparant un master 2 d'université ou un diplôme de grande école de commerce, tous deux situés au niveau le plus élevé de la nomenclature des formations. Dans cette dynamique, les PME bénéficieront davantage de la richesse des apports résultant de l'accueil de stagiaires se préparant aux métiers de l'analyse financière, du management et de la gestion, métiers incontournables pour la bonne gestion et le développement de la productivité des entreprises françaises.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3422

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 août 2012](#), page 4818

Réponse publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5291